NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 10 FÉVRIER 1858.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
Rue de Chartres No. [illegible], entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 10 FÉVRIER 1858.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine," à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

[illegible] Morphy,—Cigares de la Havane.
[illegible] Vignié,—Papeterie, articles de bureau, etc.
[illegible] Blanc & Lauvaudais—Mouchoirs madras, marchandises de saison, etc., robes de bal, tarlatane [illegible]
[illegible] R. B. Sykes,—Oignons.

La constitution de Lecompton

Le texte du message que le président a transmis au Congrès en même temps que la constitution du Kansas, nous est parvenu hier. M. Buchanan commence par établir nettement la question. Ce ne sont pas deux partis rivaux, mais constitutionnels, qui sont en présence dans le territoire, comme on le croit généralement. Il y a d'une part des citoyens loyaux qui reconnaissent la suprématie du gouvernement général, et de l'autre une faction qui s'est insurgée contre l'autorité fédérale. Si la population était simplement divisée d'opinion sur la question de l'esclavage, comme le sont le Nord et le Sud, il n'y aurait dans la situation particulière du Kansas rien d'alarmant ni d'exceptionnel. Mais la question de l'esclavage n'est pour un certain nombre de factieux qu'un voile complaisant dont ils couvrent leurs coupables projets. Ils se sont mis en état de rébellion contre le Congrès et le pouvoir exécutif de l'Union. Ils ont tout employé pour réduire à l'impuissance les fonctionnaires fédéraux. Sans la présence des troupes, ils auraient depuis longtemps réussi à renverser le gouvernement territorial établi par le Congrès. Ils ont à leur tête un chef militaire extrêmement dangereux, et leurs efforts tendent encore à fonder dans le territoire un gouvernement révolutionnaire en lui donnant pour base la prétendue constitution de Topeka.

M. Buchanan fait ici l'historique de cette constitution et dit avec raison que le gouvernement décrété par la constituante frauduleuse de Topeka est la négation de celui que la législature nationale a établi au Kansas. Les Etats-Unis ne sauraient le reconnaître sans admettre qu'une partie de la nation a le droit de se donner un gouvernement distinct. Si toute la constitution de Lecompton, au lieu seulement de la clause relative à l'esclavage, avait été soumise aux électeurs, les factieux auraient réuni leurs suffrages contre cette œuvre, purement et simplement parce qu'elle émanait d'une assemblée loyale et fidèle à ses devoirs.

Les choses se sont passées avec la plus grande régularité au Kansas. La législature vota en 1855 une loi pour consulter le peuple sur l'urgence d'ériger le territoire en Etat et de convoquer une convention pour rédiger une constitution. Le scrutin fut ouvert au mois d'octobre 1856 et la majorité se prononça en faveur de la réunion d'une convention. La législature adopta le 27 février 1857 un bill fixant l'élection des délégués au troisième lundi de juin de la même année. Tous les citoyens pouvaient voter: ceux qui se sont abstenus l'ont fait volontairement.

Il était évident que la constitution de Topeka ne serait jamais reconnue par le Congrès. Le devoir de tous les bons citoyens était donc de concourir à l'élection des membres de la convention chargée de rédiger le pacte fondamental du futur Etat. Les factieux ne l'ont pas voulu, non pas, comme on a prétendu, parce que les noms d'un petit nombre d'habitans, par suite de négligence, ne figuraient pas sur les listes électorales, mais parce que leur but était de résister au gouvernement fédéral et de maintenir leur attitude révolutionnaire. Leur rébellion est aussi patente, aussi dangereuse, aussi attentatoire aux droits et à la dignité de l'Union, que celle des Mormons d'Utah.

La véritable constitution du Kansas est celle votée à Lecompton. La Convention, il est vrai, n'a soumis au peuple que l'article relatif à l'esclavage, mais c'était là la seule question dont se préoccupât l'opinion dans le territoire et dans toute l'Union? Le Kansas serait-il un Etat libre ou un Etat à esclaves? Voilà ce que l'on se demandait. En déclarant au gouverneur Walker qu'il était d'avis que la constitution fût soumise au peuple, le président n'avait en vue que la question de l'esclavage, sur laquelle il pensait que les électeurs devaient se prononcer définitivement. Quant aux autres détails, personne ne s'en préoccupait, car les constitutions des différents Etats se ressemblent presque toutes. La loi organique du Kansas exigeait que les habitans du territoire se prononçassent par la voie du scrutin pour ou contre l'établissement de l'esclavage, mais rien ne commandait à la convention de soumettre le reste de son œuvre aux électeurs. Le peuple transmet son autorité souveraine aux mandataires qu'il désigne lui-même. Le peuple n'agit pas directement; il n'a pu intervenir et jouer un rôle actif que dans les petites républiques d'autrefois, alors que la nation tout entière se réunissait sur la place publique. Les citoyens d'un Etat peuvent donc, dans leur souveraineté, charger leurs représentans de rédiger la constitution qui doit les régir et à laquelle ils sont prêts d'avance à se soumettre. Ils peuvent aussi, il est vrai, se réserver le droit de ratifier ou de repousser cette constitution, mais ils ne l'ont pas fait au Kansas. D'ailleurs, si la volonté des habitans du territoire n'a pas été remplie par la convention de Lecompton, ces derniers ont la faculté de modifier à leur gré leur constitution et leurs lois.

Le 21 décembre, le scrutin de consultation fut ouvert, mais les champions de la constitution de Topeka refusèrent d'y prendre part. Quelques uns se ravisèrent cependant, car le 1er janvier, à l'occasion de l'élection du gouverneur et des autres fonctionnaires, élection faite sous l'empire de la constitution de Lecompton, le nombre des suffrages fut considérable. Le président exprime l'espérance que le Congrès ratifiera la constitution et que les actes du gouvernement de Topeka seront désormais considérés comme non avenus. L'admission du Kansas dans l'Union mettrait fin à une déplorable agitation; les habitans de l'Etat conserveraient ou interdiraient l'esclavage, sans que l'on s'en préoccupât au dehors. La constitution que leurs mandataires ont faite, il leur est facile de l'annuler si elle ne leur convient pas. Ils sont souverains et ne sauraient être liés à jamais par une constitution.

THEATRE D'ORLEANS.—On se rappellera que la première représentation d'*Ernani* doit avoir lieu demain, au bénéfice de l'excellent chef d'orchestre du théâtre d'Orléans.

CONCERTS DE THALBERG.—On verra en se référant aux annonces, que la vente des places que l'on voulait retenir d'avance, aura lieu dès demain, jeudi, au magasin de musique de M. [illegible], 42 rue du Camp. Thalberg, sollicité de tous les côtés à la fois, ne pourra donner que quatre concerts à la Nouvelle-Orléans; le premier est fixé au 15 du courant, le second au 17, le troisième au 18 et le dernier au 20. L'illustre pianiste sera secondé par un des plus grands artistes de nos jours, Vieuxtemps, que nous avons entendu et applaudi autrefois et à qui ses anciens admirateurs vont décerner de nouvelles ovations.

LA LIBRAIRIE RELIGIEUSE ET CLASSIQUE de Michon & Desportes, 200, rue Royale, connue par la grande variété de ses articles et l'extrême modicité de ses prix, vient de recevoir d'Europe un grand choix de livres et d'objets religieux dont on trouvera l'énumération dans nos colonnes d'annonces.

F. F. HENRIQUES.—Parmi les excellents spécifiques que renferme la pharmacie de M. F. F. Henriques, au coin des rues St-Louis et Remparts, nous citer[ons]: 1° le Sirop balsamique et pectoral, dont le goût est extrêmement agréable et qui guérit les rhumes, toux, catarrhes, [illegible], etc.; 2°, le spécifique anti-goutteux et anti-rhumatismal [illegible] Le Sirop d'huile de palma-christi, que l'on trouve dans la même pharmacie, est un admirable purgatif; l'odeur et le goût désagréables de l'huile de ricin [illegible] [illegible] et conserve au visage le teint le plus clair, le plus frais et le plus uni.

Dépêches Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

LÉGISLATURE DE LA LOUISIANE.

Bâton-Rouge, 9.—*Sénat*—On a vainement essayé de nommer un rapporteur.

A midi, une motion a été faite de nommer l'imprimeur d'Etat. M. Tucker, de Ste Marie, et MM. Hyams et St. Paul, d'Orléans, s'y sont opposés, mais la motion a prévalu. Les sénateurs se sont alors rendus à la Chambre pour procéder, avec les représentants, à l'élection de l'imprimeur.

M. Morse a annoncé que M. Breckenridge (du *Courrier*) n'était pas candidat.

90 membres ont voté comme suit:
J. M. Taylor (de l'*Advocate* de Bat. Rouge) 65
J. G. Seymour (du *Bulletin*) 21
Votes en blanc 4

Le total des voix en session conjointe est de 120.

Le comité des élections à la Chambre, a présenté son rapport et un bill pour rappeler la loi sur les élections à la Nlle.-Orléans.

Le bill créant un département d'école normale dans les "High Schools" de la Nlle.-Orléans, a été adopté à la Chambre.

La punition de Fitzgerald, actuellement sous une sentence de mort à la N. Orléans, a été commuée par le sénat en un emprisonnement perpétuel au pénitentiaire.

CONGRÈS.

Washington, 9.—SÉNAT—M. Douglas a proposé de déposer le bill sur l'armée pour s'occuper de la résolution demandant les retours de l'élection au Kansas—Rejeté par 29 voix contre 23.

M. Douglas, du comité sur les relations étrangères, a présenté une résolution autorisant le président à régler nos différends avec le Paraguay.

Une résolution conjointe autorisant le président à employer nos forces navales, s'il est nécessaire, pour contraindre le Paraguay à donner satisfaction de l'attaque faite sur le steamer Water-Witch.

CHAMBRE.—Un bill a été adopté allouant $60,000 pour le tracé des limites entre le Texas et les "territoires" des Etats-Unis.

MORT D'UN EVÊQUE.—Baltimore 9— Monseigneur Waugh est mort en cette ville aujourd'hui.

MARINE—New-York 9—La corvette St Louis est arrivée ici de Port Praya, Cap Vert, avec l'équipage du navire baleinier Pocahontas, naufragé en octobre.

Il a transporté également les invalides de l'escadre des côtes d'Afrique.

CHRONIQUE LOCALE.

CONSEIL DE VILLE.

ALDERMEN.—Réunion à sept heures. M. Summers occupe le fauteuil. Six membres sont présents.

M. Dupré fait rectifier une erreur dans le rapport au sujet d'un de ses votes.

Le Maire annonce qu'il n'approuve pas la résolution du Conseil relativement à la réclamation de $45,000 des héritiers Guyot.—Sur motion de M. Dupré, le veto est approuvé.

Lettre du voyer au sujet de certaines améliorations sur l'un des marchés.—Soumise au comité des rues et débarcadères.

Résolution des Assistants ordonnant le paiement de divers comptes.—Adoptée.

Résolution ordonnant la nomination d'un comité composé de quatre membres de chaque Conseil (un membre de chaque District) et chargé de présenter un rapport du montant qu'on suppose être dû à la ville par les ferrys des trois Districts.—Déposée sur le bureau.

Résolution ordonnant l'adjudication et approuvant des contrats pour le pavage de la rue Claiborne—Soumise au comité des rues et débarcadères.

Résolution ordonnant que les prisonniers de la maison de travail exécutent tous les travaux nécessaires à la ville—Soumise au comité des rues et débarcadères.

Résolution des Assistants ordonnant qu'il y ait six réverbères de plus au marché Claiborne—Soumise au comité.

Résolution augmentant l'allocation pour la police de la ville — Soumise au comité de finances.

Plusieurs pétitions et un grand nombre de résolutions au sujet de travaux et d'améliorations des rues sont soumises à différents comités.

Résolution nommant un comité composé de quatre membres de chaque conseil, et chargé de reconsidérer l'ordonnance No 2364 qui a trait aux wharves—Adoptée et transmise aux Assistants.

Résolution chargeant le commissaire des rues de présenter un rapport au sujet des *oyster stands* (postes aux huîtres) construits sur la Levée contrairement aux lois.—Adoptée et transmise aux Assistants.

Le secrétaire lit le rapport du comité de finances, repoussant la demande de M. J. Ritter qui proposait de construire une maison près le Magasin Rouge, sur la Levée—Adopté.—Le même rapport recommande de ne rien décider quant à la résolution allouant $1500 à M. E. Hurt, qui était l'avocat du conseil lorsque fut soumise aux tribunaux la dernière loi sur les élections à la Nouvelle-Orléans.—M. Harrison propose d'adopter la résolution. M. Dupré demande qu'elle soit soumise de nouveau, à cause de termes ambigus dont se plaint le comité.—Le conseil approuve la conduite de lui avoir renvoyé la résolution.

Substitut du comité de finances à la résolution qui a trait à la direction de la maison de travail.—Ce substitut alloue $2800 au principal gardien, $1200 au député gardien, $1600 au commis et à chacun des sous-gardiens et $600 à chacun des watchmen, par an.—Le rapport est adopté.

Le rapport du comité des rues et débarcadères, recommandant l'adoption de la dernière ordonnance au sujet du charbon et de huit résolutions des Assistants. Les résolutions et le rapport sont adoptés.

Le Conseil siège à huis-clos afin de prendre en considération quelques mémoires adressés au Congrès.

ALDERMEN ASSISTANTS.—Réunion à sept heures. M. Magioni occupe le fauteuil. Douze membres sont présents.

Veto du Maire sur la résolution louant à bail le terrain situé derrière la cathédrale St-Louis.—Déposé sur le bureau.

Le trésorier annonce, dans son rapport hebdomadaire, qu'il reste en caisse une somme de $974 53.

Les Aldermen font annoncer qu'ils ont adopté plusieurs résolutions des Assistants; qu'ils en ont repoussé plusieurs parmi lesquelles se trouve celle qui fixe la taxe sur les billards à $40 au lieu de $50.—Les Assistants adoptent de nouveau la résolution ainsi que celle qui change la taxe sur les presses à coton.—Un comité de conférence est nommé.—La résolution qui ordonne la construction d'un bureau pour le greffier de la Première Cour de District et que les Aldermen ont repoussée, est adoptée de nouveau.

Résolution retirant à M. Morat la permission de faire des ascensions sur la Place d'Armes—Déposée sur le bureau.

Plusieurs pétitions sont lues et soumises aux comités.

Le comité de finances recommande d'adopter l'ordonnance qui fixe à 44 cents la taxe sur chaque cent piastres de propriétés foncières et d'esclaves et à $1 28 la taxe sur chaque cent piastres de revenus et de meubles—pour faire face aux dépenses courantes de la ville—M. Magioni présente un substitut.—Le tout est soumis à un comité spécial composé de MM. Lombardy, Hall, Magioni et Phelps.—Le comité de finances recommande en outre le paiement de divers comptes—Adopté.

Le rapport du comité des rues et débarcadères est adopté. Ce comité avait été chargé de s'occuper de la question de la ferme des wharves.

Rapport du comité du département des pompiers—Adopté.

Les deux Conseils se réunissent et élisent MM. N. E. Bailey et L. J. Webster directeurs des Ecoles.

Résolution du comité ordonnant la vente de l'édifice occupé par la pompe "Young America"—Adoptée.

Rapport du comité des deux Conseils annulant certaines amendes imposées à M. J. B. Dugart—Adopté.

Rapport du comité d'éducation—Adopté.

Rapport d'un comité spécial annonçant que M. Wm Randolph, propriétaire du ferry du Troisième District, reconnaît devoir à la ville. Le comité recommande au Conseil de lui réclamer $12,000 devant les tribunaux—Adopté.

Le Conseil s'ajourne.

PREMIÈRE COUR.—L'Avocat de District a demandé et obtenu la mise en liberté de Joseph Spears, accusé de larcin de Wm Dalton, accusé d'assaut avec intention de tuer.

Le jury a acquitté Michael Hogan, accusé de recel d'articles qu'il savait avoir été volés.

Jack Lee, Wm. Wagner et George Saltzman ont été déclarés coupables d'assaut et batterie, mais recommandés à la clémence du juge. Ils sont condamnés à quatre mois de prison.

COURS DES RECORDERS—Patrick Kelly, Ed. Kelly et Ed Cook ont comparu, hier, devant le Recorder Stith sous prévention d'avoir commis une tentative de meurtre, dans la nuit du 27 janvier dernier, sur la personne de l'officier John F. Hines qui a reçu un coup de couteau à la cuisse et a été blessé à la tête d'un coup de pistolet. Hines est un des gardes de la maison de travail. En passant en face de la grocerie de Pat Kelly, il entendit du bruit dans la maison et demanda ce que cela signifiait. Ed Kelly voulut d'abord savoir qui il était; Hines, après avoir répondu qu'il était officier, saisit au collet Kelly qui s'approchait de lui, mais il fut à son tour terrassé; lorsqu'il se releva blessé à la tête et perdant beaucoup de sang, il vit à la porte de la grocerie Pat. Kelly qui fit feu sur lui. Cook, le rencontrant ensuite sur le trottoir, menaça de lui brûler la cervelle. Hines fut encore frappé par Pat. Kelly tandis que l'officier Sprague le transportait ailleurs. Sprague déclare avoir entendu le cri de "au meurtre" et arrêté Hines qu'on lui désignait comme celui qui avait fait feu sur Kelly. Hines, en arrivant à la grocerie où le témoin l'avait reconduit pour arrêter les Kellys, tira un pistolet et fit le mouvement de s'en servir contre Pat. Kelly. Le recorder a envoyé les Kellys devant la Première Cour et exigé un cautionnement de Cook pour répondre de sa bonne conduite. Hines devra se présenter devant le même tribunal pour répondre à l'accusation portée par Ed. Kelly ainsi qu'à celle d'avoir maltraité les prisonniers de la maison de travail.

Nathaniel Logan et Wm Wright, [illegible] [illegible]

Gorterbert, est né en France et avait 26 ans. Il père, dans son testament, qu'on transmette à ses parents ses papiers et son portrait au daguerréotype.

Les officiers du bateau à vapeur *Ceres* nous ont obligeamment remis les derniers journaux des Attakapas. Le *Ceres* repartira demain, jeudi, à 3 heures de l'après-midi.

Nouvelles diverses.

—L'empereur de Russie a ordonné que l'armée russe prendrait le deuil pour trois jours pour le feld-maréchal Radetzki qui lui appartient comme feld-maréchal et comme chef d'un régiment de hussards, et qu'une députation d'officiers se rendrait à Vienne pour assister à son enterrement.

—M. Dufaure, père de l'ancien ministre, vient de mourir à Paris, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

On lit dans *The Press*:

"Il est intéressant de savoir comment les officiers et les soldats sont transportés de Calcutta sur le théâtre de la guerre. Les troupes se rendent d'abord par chemin de fer, jusqu'à 140 milles de Calcutta, à Raneegunge, où il y a un camp permanent, et de là elles sont envoyées dans le pays par trois modes de transports, organisés à l'aide de chevaux, de bœufs et de coolies.

"Le premier mode de transport ne sert que pour les officiers ayant un commandement et appartenant à l'état-major; il consiste en une voiture couverte dans laquelle le voyageur peut s'étendre en long. Cette voiture est tirée par des chevaux qui galopent tout le chemin et qui sont relayés tous les quatre ou cinq milles. Ces véhicules peuvent faire quatre-vingts milles par jour.—Quelquefois un serviteur indigène et d'autres fois un soldat anglais, comme sentinelle, sont assis sur le faîte.

"Les voitures tirées par des bœufs ou des coolies sont également couvertes. Dans ce dernier cas, l'attelage se compose de dix indigènes.

"Les voitures traînées par des bœufs contiennent quatre hommes; deux marchent et sont portés à tour de rôle. On peut faire ainsi trente milles par vingt-quatre heures. Le service est organisé pour le transport de 250 hommes par jour."

—L'Angleterre a exporté, pendant le mois de novembre, 493,361 tonneaux de charbon. Elle en avait exporté 346,279 tonneaux dans le mois correspondant de 1856. Ce qui donne une augmentation de 136,762 tonneaux.

Cette quantité se répartit de la manière suivante: La France a reçu 97,779 tonneaux; le Danemarck, 30,651; la Norwège, 14,471; la Suède, [illegible]; la Russie, 2,343; l'Autriche, 12,066; l'Allemagne, 39,446; la Prusse, 23,644; la Hollande, 15,179; la Belgique, 6,997; l'Espagne, 25,997; le Portugal, 6,505; l'Italie, 13,766; sur d'autres points du bassin de la Méditerranée, 17,040; la Grèce, 1,366, la Turquie, 10,623; l'Afrique, 13,246; l'Australie, 300; les Indes-Orientales, 55,943; les Indes-Occidentales, 22,890, l'Amérique du Nord, 22,931; l'Amérique du Sud, 20,130; le canal d'Islande, 4,683; les Açores, 1,401; les Canaries, 256; Madère, 1,090; l'Ascension, 4,731; la Nouvelle Zélande, 190; et le islande-Labrador, 684.

On le voit, il n'y a presque pas de point de l'univers où le charbon anglais ne trouve un marché.

—Le cadeau de Noël fait par le prince Frédéric-Guillaume à la princesse royale d'Angleterre, a été un collier de perles, de la valeur, dit-on, de 4,000 livres sterling.

—Une correspondance du Cap de Bonne-Espérance, datée du 20 octobre et publiée par les journaux anglais, trace un tableau effrayant de la famine parmi les Cafres. Ces populations, poussées par la misère, se sont ruées jetées dans les bras des Anglais.

Leur appel n'a pas été fait en vain, dit la correspondance anglaise: plus de 25,000 d'entre eux ont été reçus dans la colonie, où ils ont été autorisés à travailler pour gagner leur subsistance; mais, chose terrible à dire, on suppose qu'il en a péri plus du double par la faim. La race cafre est presque anéantie, et le territoire est abandonné; le dernier grand chef [illegible] gouverneur par leur grand chef Kreli, demandant qu'il sauvât de la faim sa femme et ses enfants, et offrant son attachement éternel au gouvernement anglais et la remise [illegible]. Sandilli [illegible] aussi prévenu; cela prouve que ce terrible malheur a atteint maintenant les personnes les plus élevées et les plus superbes, et qu'on peut beaucoup compter en ce moment sur la paix de la colonie.

PRÉSERVATIF CONTRE LES TREMBLEMENTS DE TERRE.

Nous lisons dans le *Progrès international* de Bruxelles, l'article suivant qui présente sous ce titre: *Préservatif contre les tremblements de terre, extinction des volcans*, une théorie des plus curieuses:

Le royaume de Naples, dit l'auteur de l'article, [illegible] le Vésuve est la bouche [illegible] quand le tampon de laves refroidies résiste à la pression, les douves de la Calabre et de la Basilicate sont forcées de se soulever pour donner issue aux gaz formés par la décomposition de l'eau sur les minéraux incandescents, ou par la réduction des éponges métalliques de Chenot, ou par toute autre querelle de Neptune et de Vulcain dans le domaine de Pluton, comme aurait dit les anciens.

Quoi qu'il en soit, il est impossible de nier que tout *terre mouse* n'ait pour cause l'expansion d'une mine souterraine.

On aperçoit même des jets de flamme briller à côté de jets d'eau, de boue et de poussière, selon la nature du sol traversé par ces grisous en révolte.

Cela compris, il n'est pas difficile de voir qu'il suffirait de percer dans la plaine de Portici, par exemple, un trou assez profond pour atteindre les entrailles du volcan, et leur ouvrir par là une issue artificielle aux gaz que le soleil, analysés par M. Ste-Claire-Deville, au fur et à mesure de leur formation, ce qui les empêcherait de s'accumuler et d'acquérir cette énorme pression, qui doit sans doute s'élever à beaucoup d'atmosphères pour soulever ainsi un royaume tout entier.

Il est vrai que l'aire du piston est d'assez belle dimension pour travailler à basse pression.

Nous n'estimons pas à plus d'une lieue l'épaisseur de la croûte qui recouvre le volcan; or, si elle était aussi considérable que le prétend M. Cordier, le volcan n'aurait pas la force de vomir ses entrailles avec un gazier de vingt-trois lieues, comme il a été établi d'après un calcul dont M. Valferdin a déjà démontré la fausseté, en prouvant qu'à 878 mètres, l'accroissement de température était d'un degré par 23 mètres et non plus par 32, d'après la moyenne du savant académicien.

Il va de soi que plus on se rapprochera du foyer central, plus l'intervalle des degrés se raccourcira, de sorte qu'avec un percement de deux ou trois kilomètres au plus, on se trouvera en communication avec les gaz enfermés, lesquels pénètrent certainement à travers les terrains devenus plus ou moins perméables par les fractures des roches primitives, produites par les soulèvements antérieurs. Ces gaz arrivent même à la surface du sol dans certaines contrées.

La Vie et la Mort.

M. Chavée a donné, dernièrement, une conférence sur *la Vie et la mort*. Sa vaste salle, à Paris, était comble et le succès du savant orateur a été complet, unanime.

L'objet de cette conférence nous semble mériter, disent les journaux, une mention particulière. Il s'agissait, pour M. Chavée, de prouver, par des faits nombreux de psychologie expérimentale, la possibilité rationnelle de l'existence de chaque personnalité humaine dans la vie future.

Après avoir raconté les phénomènes les plus curieux du somnambulisme spontané, le professeur parla longuement du somnambulisme provoqué par l'action physique, physiologique et psychique d'une autre personne, du somnambulisme par influence, du somnambulisme magnétique, en un mot.

Sur toutes les expériences qu'il venait de citer, M. Chavée établit les deux lois suivantes, dont la première est depuis longtemps connue des médecins et des magnétiseurs:

Le somnambule lucide ne se souvient en aucune façon de ce qu'il a pensé, dit ou fait durant sa vie somnambulique; mais il se souvient parfaitement dans cet état de vie supérieure de ses faits et gestes accomplis à l'état de veille.

Voici maintenant la seconde loi posée par l'éminent professeur: La perfection des facultés intellectuelles et morales accomplie par le somnambule lucide augmente à mesure que diminue l'activité des fonctions physiologiques propres au corps rudimentaire.

Or, rationnellement, car de ces deux lois réunies M. Chavée induit la nécessité de l'existence d'un organisme définitif, éthéréen, contenu dans l'organisme extérieur et tout rudimentaire, atmosphérique enfin.

En effet, cet organisme ultérieur admis, tous les faits somnambuliques s'expliquent aisément, y compris ceux de la vie intime dans laquelle l'homme est à la fois éveillé par la tête et somnambule par le reste de son être.

Dans ce dernier mode d'existence, dit le savant professeur, l'homme est somnambule, mais somnambule rêvant, c'est-à-dire qu'il présente en soi deux centres d'activité avec un seul centre de conscience. L'homme est vraiment double alors, car l'homme, dans ce qu'il a d'endormi, répond à l'homme dans ce qu'il a d'éveillé: de cette sorte, il s'interroge lui-même et méconnaît la source des réponses qu'il obtient, il peut ainsi faire mouvoir un meuble, croyant [illegible] se douter le moins du monde que c'est lui-même, somnambule à demi, qui trace ces caractères ou remue cette table. C'est que, là encore, il y a deux organismes en jeu: celui de la terre et celui qui est préparé pour la vie céleste ou éthéréenne.

Il faut ajouter que le somnambule non conscient, celui dont la tête est encore éveillée, participe d'ordinaire aux idées, aux sentiments et jusqu'aux instincts des personnes qui l'entourent. De là l'explication facile, et sans l'intervention d'aucun revenant, de tous les phénomènes des tables parlantes, tournantes, écrivantes, dansantes, etc.

NAVIGATION SUR LE LAC MICHIGAN.—[illegible]

FEUILLETON

LES MASQUES D'OR.

Roman de Mœurs contemporaines.

ALEXIS A BENEDICT. *Suite.*

Un nouvel embarras se lut alors sur le visage du marquis.

J'allai au-devant d'un aveu difficile.—"Ecoute, dis-je, tu ne nous as pas ouvert ton cœur pour le refermer tout de suite. Si tu as besoin de t'épancher, n'hésite pas.—Je te remercie de me mettre à l'aise, me répondit-il. Ton indulgence va m'être tout à fait nécessaire.—Voyons.—Je désirerais... c'est un enfantillage, c'est une faiblesse... Je désirerais aller au bal où est Juliette.... N'est-ce que cela? Mais tu m'enchantes!... C'est une bonne pensée que cette pensée-là! Cours à ce bal, ta place est auprès de ta femme. Prouve que tu ne veux pas davantage rester étranger à ce qui se passe autour de toi, et que le vrai protecteur, le guide de Mme de Montglaire lui est rendu. — Non, Alexis, tu vas trop loin: si je désire aller à ce bal, ce n'est pas pour m'y montrer.—Là, encore, le fâcheux naturel qui reprend le dessus! Comment! au lieu de paraître dignement, tu te bornerais à te glisser derrière la galerie!... Mais, en vérité, tu aurais l'air de surveiller ta femme; et cette démarche, à laquelle j'applaudissais d'abord, aggraverait plutôt qu'elle n'aplanirait vos griefs mutuels. Voyons, as-tu peur.... de M. Benedict? Il m'a juré qu'il ne reviendrait plus; et l'homme qui a supporté patiemment le plus grand des outrages, peut être cru sur parole.—La crainte que tu me prêtes n'existe pas, dit Félix, mais considère qu'il me serait bien difficile de garder en public une contenance auprès de la marquise, lorsque depuis si long-temps nous avons isolé les unes des autres nos actions.

—Pignore, repris-je, si tu as vis-à-vis du monde des engagements à cet égard; mais les meilleurs sont ceux que l'on contracte vis-à-vis de sa conscience. Si un reste de tendresse, si la voix de l'honneur t'entraîne vers la marquise, tu serais sans excuse de ne pas suivre cette impulsion généreuse.—Je vais me consulter....L'inspiration du moment fera beaucoup....Je ne garantis rien, Alexis. Qui me dit d'ailleurs que Juliette se soucie de mon retour? Elle n'est pas sans avoir que cette maudite Maria, au lieu de partir pour l'Italie, s'est installée à Aix, où elle vit dans le luxe et tient cour plénière.—Méprise cette Maria et ne t'occupe plus d'elle."

Il nous quitta et nous restâmes à parler de lui.......

Ce matin, j'avais une inquiétude vague.—J'ai couru chez le marquis. Mme de Montglaire était au lit avec la fièvre. Mlle Blanche est venue me recevoir. "—Eh bien! lui ai-je dit, voilà donc votre sœur encore malade.—J'en suis désolée; ces plaisirs-là nous coûteront cher.—Ce bal du moins aura eu son utilité.—Laquelle?—Hier votre sœur a eu une surprise bien inattendue.—Une surprise?.....—Oui, la présence de son mari.—Elle ne m'en a pas dit un mot; ce qu'elle n'est pas manqué de faire, si, en effet, elle eût vu le marquis. D'ailleurs, ils ne sont pas rentrés ensemble."

Je n'ai point insisté et je suis revenu triste. Ah! rien n'est changé. Félix, malgré ses résolutions de concorde, malgré ses regrets, a conservé ce funeste amour-propre qui défend de faire le premier pas. Il avait bien été au bal, mais en cachette et sans reprendre ce beau privilège d'époux dont il devrait être fier. Ce bal n'a donc pas rendu à Juliette son mari; il n'a fait qu'accroître sa fatigue.

Maintenant, mon cher Benedict, je me demande avec effroi où nous allons.....

Votre ami,

ALEXIS.

BENEDICT A ALEXIS.

J'avais prévu tout ce qui est arrivé, et je n'ai pas besoin de vous dire que je le déplore. Ah! pourquoi le marquis ne peut-il trouver en lui-même un généreux complice!.........pourquoi faut-il que, ramené vers sa femme par un secret sentiment, par une sympathie en quelque sorte instinctive, il ne puisse pas se déterminer à bannir toute préventions!...

J'accepterais pour moi sa haine, même la perte; mais je voudrais que son amour pour elle fût doublé; je voudrais qu'il lui témoignât une ardente et continuelle sollicitude. Faites-t-il connaître enfin le prix du trésor qu'il possède. Rassurez-le de nouveau, quant à mes résolutions; dites-lui que je n'y manquerai pas, quoi qu'il arrive; au besoin, dénoncez cette promesse en votre nom. Ce n'est pas lui qui compromettrai votre parole.

Cher Alexis, il se passe en moi d'étranges choses: j'ai apprécié les regrets que le marquis a témoignés au sujet de sa violence, et pardon [illegible] [illegible]

Cependant, ce n'est pas de moi que vous devez parler au marquis. Je vous en ai prié déjà. Mais retour à ce pardon [illegible] m'échappe pas à l'oubli.

La fin de votre lettre me prouve que vous n'avez pas un moment à perdre. Une vie nouvelle peut seule ramener la précieuse santé de la marquise: cette vie sera dans l'affection de M. de Montglaire, dans ses soins vigilants et dans sa sollicitude. Ne négligez rien et prenez en main cette direction ferme. Je vous estime heureux d'être appelé à remplir une telle mission, heureux de pouvoir rapprocher ceux qui n'eussent jamais dû être désunis.

BENEDICT.

VII.

ALEXIS A BENEDICT.

Grandes nouvelles, mon cher ami. Le ministre m'a répondu enfin: il me rend mon grade en m'invitant à rejoindre mon régiment d'ici à deux mois. J'avais besoin d'une vie active, et je suis bien de deux cents de ces années passées [illegible] [illegible]

Vous m'avez chargé, Monsieur le vicomte, de prendre des informations exactes sur l'emploi que Mme la vicomtesse d'Orban a donné aux derniers débris de sa fortune. Je viens aujourd'hui m'acquitter de cette commission que j'ai remplie avec tout le zèle d'un ami, et je regrette de n'avoir pas à vous présenter la vérité sous de riantes couleurs.

Ce n'est pas à vous que j'apprendrai quelle confiance aveugle Mme la vicomtesse avait accordée aux pompeuses promesses du sieur Saint-Marquet. Sans doute, il se trouve aujourd'hui des savans qui font progresser l'industrie, des travailleurs intelligents qui transforment la matière avec une habileté prodigieuse; mais l'homme dont je parle n'est qu'un utopiste creux, frotté d'un vernis scientifique et n'ayant à son service que des idées impraticables. Il a abusé de la crédulité des gens naïfs, épuisé bien des petites bourses, et le jour où son étoile lui a fait rencontrer Mme d'Orban, il s'est promis de tailler largement dans une fortune qui paraissait colossale. Je ne m'étonne pas que Mme la vicomtesse, avec son esprit aventureux et ennemi des conseils, ait subi d'abord l'influence du sieur Saint-Marquet; seulement, ce qui me surprend, c'est qu'elle ait consenti de contre à des billevesées qui lui coûtaient déjà si cher.

Vous l'avez vue presque ruinée, on pourrait dire ruinée. De retour à Paris, elle reprit chez moi les cent mille francs que je lui rends en plaisant...., et j'apprends que ces cent mille francs n'existent plus.

Cette somme a été engouffrée comme le reste dans des entreprises tellement absurdes, que le rougirais d'en retracer le titre.—Tout est fini: Mme la vicomtesse n'a plus rien, Saint-Marquet s'est sauvé en Belgique, et je soupçonne qu'il ne s'en est pas allé les mains vides.

Déjà les huissiers se sont mis en campagne pour faire vendre le mobilier de Mme d'Orban. Pas couru chez elle afin de lui offrir l'assistance de mes soins, et plus encore. Mais en douleur, dans sa honte, elle n'a pas voulu me recevoir; elle ne veut voir personne, elle passe ses journées à maudire Saint-Marquet et à se maudire elle-même.

J'espère, Monsieur le vicomte, et vous interviendrez dans cette triste situation. On n'a pas besoin de rappeler les devoirs de l'humanité à celui qui, comme vous, a donné si long-temps l'exemple de la patience et de la douceur.

Daignez agréer, etc.

BOSSUET.

IX.

LE VICOMTE ALEXIS A MME LA VICOMTESSE D'ORBAN.

Qu'ai-je appris, Madame? L'homme auquel vous aviez accordé votre confiance, l'homme qui vous avait entraînée dans ces folles utopies, a achevé de vous ruiner, [illegible] [illegible]

Décédé, à l'âge de 63 ans, A. L. LAGAY, né à la Nlle-Orléans.

Ses amis et connaissances sont priés d'assister, sans autre invitation, à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, à 4 heures. Son corps est exposé rue des Remparts, entre Conti et Bienville, No 66.

Décédé hier matin, à 4 heures, à l'âge de 66 ans, Mme veuve THOMAS PORÉE, née Girard. Les amis et connaissances des familles Porée, Maureau et Allard sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 10 heures, A. M.

Son corps est exposé à son domicile, rue Dumaine 154, entre Dauphine et Bourgogne.

Décédé hier, 9 du courant, à 1 heure P. M., ANTOINE CHEVALIER DORIOCOURT, âgé de 4 ans et 5 mois, fils de Ant. Doriocourt et de Léonide J. Charbonnet. Les amis et connaissances des deux familles Doriocourt et Charbonnet sont priés, sans autre invitation, d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à 4 heures précises. Le convoi partira de chez son père, Chemin du Bayou, entre Prieur et Roman.

Ce qu'il a fait.

On apprend journellement des centaines de guérisons dues à la merveilleuse

Découverte médicale de Kennedy.

Ici, nous voyons une personne radicalement guérie du rhumatisme, là, de maux des scrofules; puis la consomption est vaincue et les jeunes filles prennent la couleur de la rose. La dyspepsie, le chancre, les maladies de peau, l'hydropisie, l'épilepsie disparaissent, sont guéris et ne reparaissent plus. Souvenez-vous que la

Découverte médicale de Kennedy

triomphe de toutes ces maladies et d'une foule d'autres.

A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & CO, Nos 21 et 151 rue de Chartres.

Agents généraux pour le Sud. Toutes les demandes doivent leur être adressées.

8 fév—10 12

Maladies de la peau.

Mme Garret Haley, No 26 Pine street, Albany, ayant, depuis cinq ans, la main dans un état horrible. [illegible] Extracteur de Dalley [illegible] [illegible] A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, Nos 21 et 151 rue de Chartres. Seuls agents pour les Etats du Sud. Toutes les demandes doivent leur être adressées. 8 fev—10 12

AUX MALADES.

Eprouvez-vous une douleur au dos et aux reins? Prenez le "COMPOUND FLUID EXTRACT" de Buchu, de Bishop.

[illegible] Prenez le "COMPOUND FLUID EXTRACT" de Buchu, de Bishop.

[illegible] Prenez le "COMPOUND FLUID EXTRACT" de Buchu, de Bishop.

[illegible] Prenez le "COMPOUND FLUID EXTRACT" de Buchu, de Bishop.

[illegible] Prenez le COMPOUND FLUID EXTRACT, de Buchu, de Bishop.

A vendre par tous les pharmaciens et marchands de la compagnie.

A vendre, à la Nlle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, Nos 21 et 151, rue de Chartres. Agents généraux pour le Sud. Toutes les demandes doivent leur être adressées.

A vendre par O. O. WOODMAN.

Le Sirop Péruvien.

[illegible]

ATTENTION.

Mouchoirs Madras, Marchandises sèches, Robes de bal, etc.

Nous appelons l'attention des acheteurs à la vente de marchandises sèches, qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures du matin, au magasin d'encan de Mosby & Lemmonet, No 77 rue de Chartres. Conditions—comptant.

L'attention des acheteurs est appelée sur la vente de cigares de la Havane, ce matin, à 10 heures et demie, par D. E. Morphy, encanteur, au magasin des importateurs MM. Laborde & Ziquez, No 29, Nlle Levée, au pied de la rue Bienville.

CONCERT DE S. THALBERG.

Le Directeur du CONCERT DE THALBERG a l'honneur d'annoncer au public que M. Thalberg ne donnera que quatre concerts à la Nouvelle-Orléans, comme suit: le premier, LUNDI 15 février; le deuxième, MERCREDI 17 février; le troisième et avant-dernier, JEUDI, 18 février; le dernier, SAMEDI 20 février. Les programmes ont été choisis avec soin et seront composés des chefs-d'œuvre des artistes. Aucun des morceaux ne sera exécuté plus d'une fois. 10 fév—6t

THEATRE D'ORLEANS,

Tirage de la Tombola.

Les porteurs de billets de la GRANDE TOMBOLA du théâtre d'Orléans sont invités à assister au tirage qui aura lieu au théâtre JEUDI, LE 11 FÉVRIER, à midi. On pourra se procurer des billets au bureau du théâtre jusqu'au moment du tirage. 8 fév—4t

Livres et Présents!!

Chaque acheteur reçoit, avec le livre, un PRÉSENT valant de 25 c. à CENT PIASTRES

Au magasin de EVANS & Co.

Grande vente de livres,
10 fév—6t Au No 20 RUE DU CAMP.

PERDU—Une MANTILLE en dentelle a été perdue en allant de l'Hôtel St Charles au Théâtre d'Orléans. Celui qui l'a trouvée recevra une belle récompense en la remettant à Mlle DAVENPORT, à l'Hôtel St-Charles. 10 fév—3t

$50 de Récompense

Seront payés pour l'arrestation de la négresse MARIE, qui est partie, en juillet dernier, de l'habitation appartenant autrefois à M. Pierre [illegible] [illegible] Harriet est parti [illegible]

Librairie Religieuse et Classique

MICHON & DESPORTES

200..............RUE ROYALE..............200

VENDENT à bon marché pour vendre beaucoup, tel est le système de cette maison.

Chapeaux.

Chapeaux riches avec [illegible]

[illegible]

Jh. LACOSTE Jne.,

PROPRIÉTAIRE DU CRU PELLONEAU, *Ancienne juridiction de Castenerle (Haut Médoc).*

[illegible]

A Vendre ou à Louer.

[illegible]

Au Public.

Je consens à ce que mes amis me présentent aux électeurs de la ville de la Nlle-Orléans comme candidat à la place de MAIRE. L'élection a lieu le 7 juin prochain.

BENJ. S. HARRISON.

BOUQUETS

POUR BALS, NOCES, &c.

Constamment au magasin No 113, rue de Chartres, entre St Louis et Conti.

UN cuisinier français, parlant bien la langue anglaise [illegible]

Véritables Gants Jouvin.

[illegible]

CHAPEAUX.—Un lot de chapeaux de paille [illegible] 91 rue de la Chaussée.

Aux malades.

LE Dr W. BORNHAUSER, M. D., de New-York étant arrivé à la Nouvelle-Orléans [illegible] [illegible] 162, rue du Canal [illegible]

Avis.

[illegible]

1 fév—1m Fr. GRIMA.

Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans.

Département des Travaux Hydrauliques.

20 janvier 1858.

AVIS est donné aux actionnaires de cette institution [illegible] LUNDI, 1er mars prochain [illegible]

E. E. TERRY, Secrétaire

Tombola de la [illegible]

La plus avantageuse

[illegible]

$37,000 DE LOTS!

[illegible]

AVIS AU PUBLIC.

[illegible]

Liquidation positive.

THEODORE DANPLOUS,

165, Rue Royale,

[illegible]

Magasin de marchandises sèches, à bon marché.

DANZIGER,

[illegible]

Vin de choix.

45 barriques vin rouge St-Emilion [illegible]

[illegible]

A vendre par LOUIS F. MAXENT, 50 rue Toulouse.

PATATES—[illegible]

AVIS AUX FAMILLES.

[illegible]

PAPIER à envelopper.—[illegible] H. M. BARLOW & Co., 30 rue du Canal.

TABAC—[illegible]

L'ŒIL ET L'OREILLE.

SURDITÉ—MALADIES DE L'ŒIL ET DE L'OREILLE.

Le Dr. F. A. VON MOSCHZISKER

Est à l'Hôtel St-Louis, appartements Nos 2 et 3,

Où l'on peut le consulter sur toutes les maladies de l'ŒIL et de l'OREILLE, qui exigent les soins d'un médecin, ou d'un chirurgien.—HEURES—9 A. M. à 5 P. M.

Pose d'YEUX ARTIFICIELS sans faire éprouver la moindre douleur.

Pose de TYMPANS ARTIFICIELS, et s'il est nécessaire, en cas de SURDITÉ. 15 janv

BODARD & Cie

DÉGRAISSEURS, rue Bourbon, 165.

NETTOIENT toute sorte d'étoffes et vêtements; [illegible]

Pension bourgeoise.

[illegible]

G. RODRIGUEZ.

MAILLOT & SON,

134, rue du Magasin,

Importateurs de Vins, Eaux-de-Vie, &c., et fabricants de liqueurs du pays.

B. JOURDAN,

Successeur de H. Bonnabel,

IMPORTATEUR-DROGUISTE EN GROS,

Pharmacie Chimiste,

[illegible]

SALSEPAREILLE DE SAND POUR PURIFIER LE SANG.

La véritable sondée,

Célèbre partout

[illegible]

Tout à vous, J. FLINT, M. D.

Préparé et à vendre par A. B. & D. SANDS, pharmaciens, No 100, rue Fulton, N. Y.

A vendre également par SICKLES & Co., Nos 60 et 62 rue du Canal;
J. SYME, [illegible]
[illegible] Co, [illegible]
[illegible] rue de Chartres.
[illegible] rue de Chartres.
Et par tous les pharmaciens. 5 fév—1m v & s

VIGNES.

Pêchers, Poiriers, Pommiers et autres Arbres Fruitiers.

AU BON HORTICULTEUR,

Rue de Chartres, 135, entre St-Louis et Conti.

Magasin de Tapis.

Rue de Chartres, No 19.

NOUS avons en magasin un grand et beau stock de tapis [illegible]

A. BROUSSEAU & Co.

A L'ETOILE DU NORD

Boulevard Canal et Passage de la Bourse,

F. Blanchard.

A l'honneur d'informer ses clients et le public en général [illegible]

A LOUER.

Avec l'ameublement,

[illegible]

J TACON.

SALANCOURT—[illegible]

Demande de renseignements.

[illegible] O. S. GRAHAM.

A VENDRE.

TROIS BEAUX NÈGRES CRÉOLES, garantis des maladies et vices prévus par la loi [illegible]

FRANÇOIS, âgé de 23 ans
[illegible] âgé de 29 ans
[illegible] âgé de 25 ans.

Pour les conditions s'adresser au No 66 rue Bourbon.

LES DERNIERS JOURS!

LE MAGASIN DES BONS MARCHÉS.

Le magasin No 165, rue de Chartres sera fermé dans quelques jours!

[illegible]

$5 de Récompense.

Il a été PERDU, une CHIENNE d'arrêt, de couleur [illegible] [illegible] DIANE. [illegible] V. A. Magnon.

10,000 PRESENTS N° 30.

Pour être distribués PARMI LES CLIENTS DU CITY GIFT STORE, No. 30, rue du CAMP. Dans le mois de février 1858.

M. R. SMITH & CO.,

GRANDE ENTREPRISE

$100,000.

La distribution des primes aura lieu à la Nouvelle-Orléans,

LE 1er MARS PROCHAIN.

PREMIER LOT:

$10,000 EN OR.

SECOND LOT:

UNE MAGNIFIQUE

PARURE EN DIAMANTS

évaluée à $5,000.

600 LOTS

CONSISTANT EN

BELLES MONTRES DE CHASSE, EN OR.

BILLETS, $1 CHACUN.

A VENDRE

AU PRINCIPAL BUREAU

N° 97,

Rue du Camp, près Poydras.

LISTE DES LOTS:

1er LOT:	
$10000 en or	$10000
2me LOT:	
Parure en diamans	$5000.
3me à 9me LOT:	
7 belles montres de chasse en or. $300	2000
10me à 21me LOT:	
12 belles montres de chasse en or. $250	3000
22me à 100me LOT:	
79 belles montres de chasse en or. $200	15800
101me à 378me LOT:	
278 belles montres de chasse en or. $150	41700
379me à 600me LOT:	
204 belles montres de chasse en or. $100	22400
600 montres. Total	$100.000

Les numéros seront tirés d'une roue en verre: le premier numéro tiré gagnera le premier lot de DIX MILLE PIASTRES EN OR; le deuxième gagnera la parure en diamants; le troisième gagnera la meilleure montre et ainsi de suite jusqu'à ce que six cents numéros soient tirés—ce qui comprendra tous les lots.

Les billets demandés par la malle et accompagnés de l'argent, seront envoyés promptement par la malle suivante.

Adressez les lettres à M. R. SMITH & Co., No 97, rue du Camp, Nlle-Orléans.

[illegible]

M. R. SMITH & Co, Importateurs de montres, No 97, rue du Camp, près Poydras, Nlle-Orléans.

Voici le moment d'acheter des vêtements à très bon marché.

[illegible]

Alfred Munroe & Co.

No 34, RUE DU MAGASIN,

[illegible]

ALFRED MUNROE & Co.

Hotel Verandah Canal,

Rue Canal.

M. GEORGE a l'honneur d'informer le public [illegible]

Compagnie d'assurance Hope,

De la Nouvelle-Orléans.

Bureau, coin du Canal et Exchange Place.

[illegible]

Bureau des commissaires de la dette consolidée de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 21 *janvier* 1858.

AVIS est par la présente donné que, conformément [illegible] Acte pour consolider la dette de la Nouvelle-Orléans [illegible] prochain (1858) [illegible]

[illegible]

Southern Institute,

Rue St Louis, 146.

[illegible]

O. DE BUYS, secrétaire.

SEINES, EPERVIERS ET TRÉMAILLES

[illegible]

ADOLPHE BLACHE.

[illegible]

Porcelaine et Cristaux.

[illegible]

No. 66, rue du Camp.

[illegible]

Commerce Rue, Cannes.

[illegible]

BORRÉ & DEJEAN,

AGENCE DE RECOUVREMENTS

[illegible] ATTAKAPAS.

[illegible]

LE PLUS GRAND REMÈDE CONNU AU MONDE.

ŒNOLATURE

A L'ESSENCE DE SALSEPAREILLE

Concentrée à la vapeur.

Préparée par le Dr N. HEREU, Pharmacien,

Au coin des rues Bourbon et Toulouse.

LA nécessité d'un remède généralement et véritablement bon, efficace, se fait sentir de plus en plus, la médecine et l'humanité réclament également ce remède. Il y a bien, dira-t-on, nombre de compositions et mixtures qui sont livrées au public dans le but de combler cette lacune; mais, personne ne l'ignore, toutes ces tentatives, plus les efforts de ce genre sont restés jusqu'à présent infructueux, ou au moins très insuffisants.

Il ne s'agit donc pas aujourd'hui d'un nouvel essai problématique, mais d'une découverte, d'une véritable découverte, mûrie déjà, approfondie, et réellement bonne, réellement efficace. Il s'agit de L'ŒNOLATURE A L'ESSENCE DE SALSEPAREILLE CONCENTRÉE A LA VAPEUR.

Dans l'Œnolature, la Salsepareille joue un rôle très grand, et tout le monde connaît les admirables propriétés de la Salsepareille.

Le Dr Hereu a fait de cette dernière substance une étude toute particulière: son traité de Botanique, en langue espagnole, applicable à la médecine et à la chimie, le prouvera suffisamment, si l'expérience pratique qu'il en a faite parmi nous l'année dernière, ne l'avait démontré d'une manière plus positive et plus incontestable encore. Personne n'ignore que le Dr Hereu est parvenu à extraire le principe alcaloïde de la salsepareille (smilacine) et qu'il a appliqué ce même principe à son remède connu sous le titre de PASTILLES DE SALSEPAREILLE. D'innombrables certificats, à remplir toutes les colonnes d'un journal, sont venus constater ce succès, et ces certificats arrivent encore tous les jours.

Cependant, comme la perfection doit être le but de tout, le Dr Hereu n'a pas tardé à s'apercevoir qu'il pourrait mieux faire encore, qu'il n'avait pas atteint le *nec plus ultra*; et c'est ce nec plus ultra qu'il offre aujourd'hui au public, sous le titre d'*Œnolature à l'essence de Salsepareille concentrée à la vapeur.*

L'Œnolature obtient les résultats constatés précédemment à l'emploi des *Pastilles de Salsepareille*, mais ne donne aucune fatigue et ne provoque aucune répugnance; c'est le *purificateur du sang* par excellence, un *sudorifique très puissant et légèrement purgatif*. Seul, il fait disparaître complètement les accidents secondaires et tertiaires de la Syphilis, seul, il est infaillible contre les rhumatismes, la goutte et généralement, toutes les maladies chroniques scrofuleuses provenant du sang gâté; seul, en un mot, il enlève sans suites fâcheuses et sans retour, tout ce qui attaque aux organes par suite de causes internes.

L'Œnolature se vend par flacons, et chaque flacon est accompagné d'un prospectus qui indique la manière de s'en servir.

Dépôt unique à la Nouvelle-Orléans, PHARMACIE L'ESPAGNOLE, au coin des rues Toulouse et Bourbon.

Nota.—Nous ne saurions recommander trop vivement aux malades d'aller consulter le Dr Hereu, à son bureau, encoignure des rues Bourbon et Toulouse, où il est visible de 9 heures du matin à 6 heures de l'après midi. Le Dr Hereu a fait une étude spéciale, très approfondie, des maladies de poitrine et des affections chroniques des organes; il traite les maladies des femmes et des enfants avec autant de connaissances que de succès. Ajoutons que les syphilitiques sont examinés et guéris par lui avec non moins de succès, aux lieu et heure qu'on voudra indiquer, mais plus particulièrement de 5 à 8 heures du soir. 28 janv—3md

A L'DRAWBACK—100 demi-pipes vin de Graves, [illegible] très corsé,
20 potiches d'huile d'olive
20 barils vin de Porto
50 futailles Cognac, Otard & Martin, F. Girard
100 caisses de 100; 2 boîtes sardines à l'huile
150 do 100; 4 do do
50 do caraçao de Hollande
50 do petits pois au naturel et au beurre,
50 do elixir de Raspail
A vendre par J. [illegible]
5 fev [illegible]

LOTERIE DE SWAN & Co.

$70,000 POUR $10!

[illegible]

BUREAU DU COMMISSAIRE DE [illegible]

[illegible]